

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DE19-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

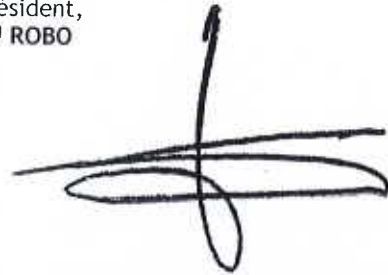
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, identifying David Robo.

-19-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

IMPRESSION DE SUPPORTS ADHESIFS

MARCHE N° 2024-038

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 26 février 2024, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'impression de supports adhésifs.

Il s'agit d'un accord-cadre passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, d'une durée d'un an, reconductible deux fois unan.

Le montant maximum de commandes est fixé à 74 000 € HT/an.

A l'issue de la consultation, 7 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

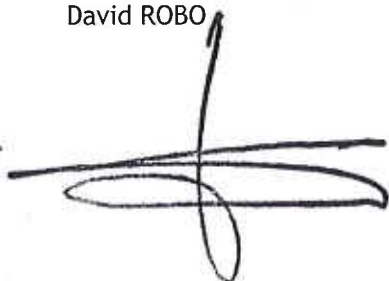
Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 août dernier, a attribué ce marché à la société DECOR ENSEIGNE.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société DECOR ENSEIGNE ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSEAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSEAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL20-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

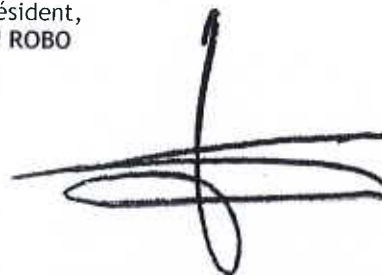
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right, a horizontal stroke across the middle, and a large loop on the left.

-20-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURES ADMINISTRATIVES, PAPIER, ENVELOPPES

MARCHE N° 2024-007

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur XXXXX présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 30 juillet dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour le marché « fournitures administratives, papier et enveloppes ».

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois un an.

Les prestations sont réparties en trois lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuil maximum/an
1	Fournitures administratives	100 000 € HT
2	Papier	40 000 € HT
3	Enveloppes	20 000 € HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

A l'issue de la consultation, neuf offres ont été réceptionnées dans les délais impartis. Seules sept offres sont analysées ; un candidat ayant déposé une offre en doublon pour le lot n° 1 et une autre offre en doublon sur le lot n° 2.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} octobre dernier, a attribué les lots aux sociétés suivantes :

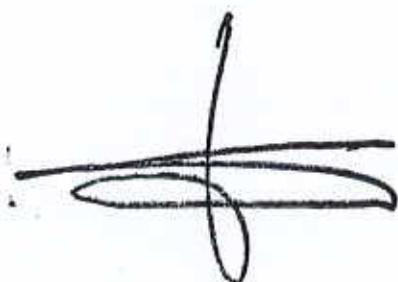
Lot(s)	Désignation	Titulaire
1	Fournitures administratives	LACOSTE
2	Papier	FIDUCIAL
3	Enveloppes	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature consisting of a large loop at the top and a vertical stroke extending downwards.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL21-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

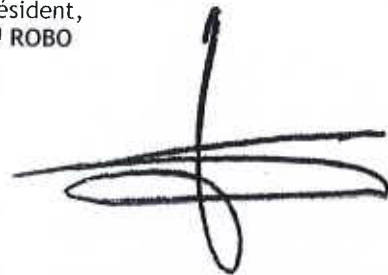
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right, a horizontal stroke across the middle, and a large loop on the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**RESSOURCES NUMERIQUES POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION,
LES MEDIATHEQUES DU GOLFE**

LANCEMENT DU MARCHE

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, dans le cadre de la coordination du réseau des médiathèques du Golfe, structure une offre de ressources numériques accessibles aux usagers des bibliothèques et médiathèques via le portail du réseau.

Le marché actuel arrivant à échéance au 31 décembre prochain, une nouvelle consultation des entreprises doit être lancée pour l'acquisition de ressources numériques pour le réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération « les médiathèques du Golfe ».

Cette consultation est lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2025, reconductible deux fois un an.

Les prestations sont réparties en six lots définis comme suit :

Lot	Intitulé	Seuil mini annuel	Seuil maxi annuel	Seuil maxi 4 années
1	Acquisition et mise à disposition de livres numériques, incluant le droit de prêt en bibliothèques, compatibles avec le système PNB	17 000 € HT	22 000 € HT	88 000 € HT
2	Abonnement et accès à une ressource numérique d'autoformation avec exercices interactifs	14 000 € HT	19 000 € HT	76 000 € HT
3	Abonnement et accès à une ressource numérique de consultation de vidéos à la demande	45 000 € HT	50 000 € HT	200 000 € HT
4	Abonnement et accès à un bouquet de presse en ligne	12 000 € HT	20 000 € HT	80 000 € HT
5	Accès à une offre de jeux vidéo en ligne (gaming)	4 000 € HT	6 000 € HT	24 000 € HT
6	Accès à une offre de bandes dessinées en ligne	5 000 € HT	8 000 € HT	32 000 € HT

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement d'une consultation conformément au Code de la commande publique ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it, and a loop at the end.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a vertical stroke extending downwards.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL22-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

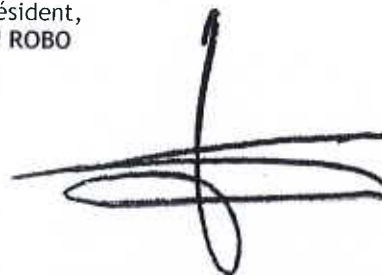
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal stroke with a loop underneath.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ACQUISITION DE TROIS BENNES A ORDURES MENAGERES 26 TONNES

MARCHE N° 2024-044

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 11 juin dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères 26 tonnes.

Les prestations sont réparties en trois lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation
1	Acquisition de trois châssis 26 tonnes Gasoil pour benne à ordures ménagères
2	Acquisition de trois caissons pour benne à ordures ménagères dont 1 caisson renforcé pour la collecte du carton et des Déchets Industriels Banals (DIB)
3	Acquisition de trois lèves-conteneurs pour benne à ordures ménagères

A l'issue de la consultation, 11 offres ont été réceptionnées mais seules 10 offres ont été analysées ; une offre ayant été déposée hors délais :

- 4 offres pour le lot n° 1
- 3 offres pour le lot n° 2
- 3 offres pour le lot n° 3.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 août dernier, a attribué les lots aux sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant/ 3 unités
1	Acquisition de trois châssis 26 tonnes Gasoil pour benne à ordures ménagères	Garage DUCLOS	303 000 € HT

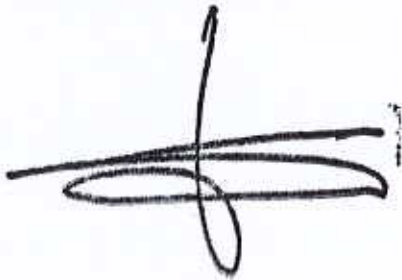
Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant/ 3 unités
2	Acquisition de trois caissons pour benne à ordures ménagères dont 1 caisson renforcé pour la collecte du carton et des DIB	SEMAT	273 348 € HT
3	Acquisition de trois lèves-conteneurs pour benne à ordures ménagères	SEMAT	96 255 € HT

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSEAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSEAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL23-DE

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

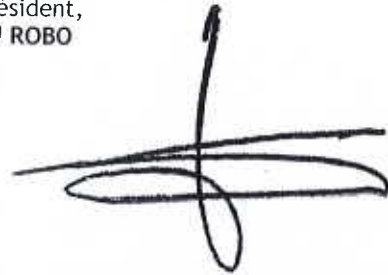
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATIONS DE SERVICE PORTANT SUR L'EXPLOITATION
DU SERVICE D'EAU POTABLE (LOT N° 1) ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (LOT N° 2)
DU SECTEUR OUEST DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION**

ATTRIBUTION DU MARCHE N° 2024-001

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée, selon une procédure formalisée avec négociation, en application des dispositions des articles L.2124-3, R.2124-3 (et notamment l'alinéa 4) et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique pour le marché de prestations de service portant sur l'exploitation du service d'eau potable (lot n° 1) et d'assainissement collectif (lot n° 2) du secteur ouest de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les prestations sont réparties en deux lots définis comme suit :

Lot n° 1	Distribution d'eau potable du secteur Ouest
Lot n° 2	Assainissement collectif du secteur ouest

Cette consultation s'est déroulée en deux temps :

- une phase candidature
- une phase offre.

Un appel à candidatures a été lancé le 3 janvier dernier avec une date limite de réception des candidatures fixée au 5 février 2024. Cinq plis ont été réceptionnés.

A l'issue de l'analyse des pièces de la candidature, les candidatures des cinq candidats sont jugées recevables et l'invitation à soumissionner leur a été adressée le 15 février dernier avec une date de réception des offres fixée au 29 mars 2024.

9 plis ont été réceptionnés dans les délais mais seuls 6 plis ont été analysés : une société ayant déposé 3 plis seul le 3^{ème} a été pris en compte et une autre société a déposé un pli contenant un courrier pour s'excuser de ne pouvoir déposer une offre. Il en résulte :

- trois offres pour le lot n° 1 ;
- trois offres pour le lot n° 2.

A l'issue d'une première analyse des offres, une première réunion de négociation s'est tenue avec les candidats les 15 et 16 mai derniers. Un courrier de demande de complément suite à la première réunion de

négociation a été adressée aux candidats le 24 mai 2024 avec une date limite de réponse fixée le 14 juin 2024. Une seconde réunion de négociation a eu lieu avec chaque candidat les 1^{er} et 2 juillet 2024.

Ces séances de négociation et ces échanges écrits ont permis à chaque candidat de préciser et d'ajuster son offre.

Suite à ces séances de négociation et à la finalisation de l'analyse, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 8 octobre 2024, attribuent les deux lots à l'entreprise suivante :

Lot	Attributaire	Montant estimatif (marché à prix forfaitaires et unitaires)
1	SAUR	13 216 460,73 € HT (offre de base + PSE*)
2	SAUR	18 521 485,87 € HT

* Déploiement du Télérélevé sur les secteurs de l'ex SIAEP Vannes-Ouest, les communes de Colpo et Plaudren.

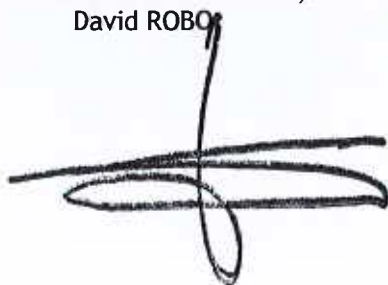
Ces marchés sont conclus pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 8 octobre 2024, il vous est proposé de :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux marchés cités ci-dessus ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL24-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

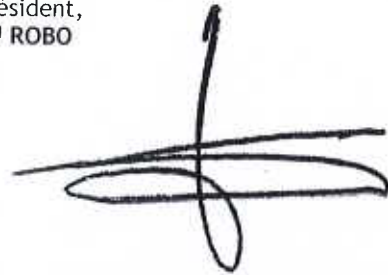
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA COLLECTE DES BIODECHETS DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa) assure sur son territoire la gestion des déchets dont la gestion des biodéchets.

Actuellement, GMVa n'assure pas de collecte des biodéchets mais souhaite répondre aux attentes suivantes :

- Proposer un service de collecte des biodéchets pour les bâtiments communaux producteurs de biodéchets ;
- Proposer une prestation optimisée des bâtiments producteurs de biodéchets.

C'est dans ce cadre que GMVa souhaite lancer un marché pour une prestation de collecte des biodéchets à destination des communes de GMVa qui souhaitent se mettre en conformité avec la loi imposant un tri séparé des biodéchets pour tous les établissements qui en produisent.

A ce titre, un groupement de commandes est constitué. Il sera régi par la convention jointe en annexe avec les 34 communes composant GMVA :

ARRADON	ILE D'ARZ	MEUCON	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	TREFFLEAN
ARZON	LARMOR BADEN	MONTERBLANC	SAINT-NOLFF	VANNES
BADEN	LA TRINITE-SURZUR	PLAUDREN	SARZEAU	
BRANDIVY	LE BONO	PLESCOP	SENE	
COLPO	LE HEZO	PLOEREN	SULNIAC	
ELVEN	LE TOUR-DU-PARC	PLOUGOUMELEN	SURZUR	
GRAND-CHAMP	LOCMARIA GRAND-CHAMP	SAINT-ARMEL	THEIX-NOYALO	
ILE AUX MOINES	LOCQUeltas	SAINT-AVE	TREDION	

Le coordonnateur du groupement sera GMVa. A ce titre, elle assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

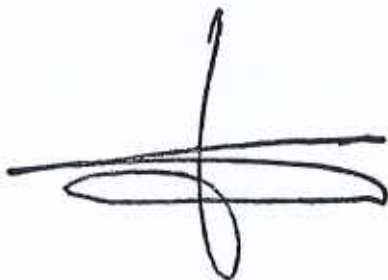
Vu l'avis favorable de la Commission environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 20 juin 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution de ce groupement de commandes ;
- de désigner GMVa comme collectivité coordinatrice ;
- d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a vertical line extending downwards.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL25-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

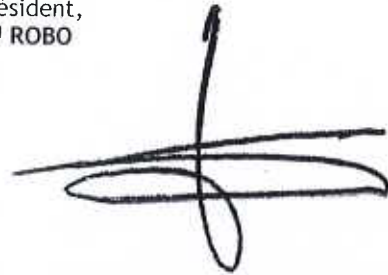
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ITINERAIRE CYCLABLE VANNES/PLESCOP

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PASSERELLE CYCLES/PIETONS POUR LE FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERREE

MARCHE N° 2024-075

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Le projet d'itinéraire cyclable VANNES/PLESCOP, approuvé par délibération le 20 octobre 2022, est en cours de réalisation. La pose de la passerelle pour franchir la voie ferrée permettra la continuité de cette liaison intercommunale.

Par délibération en date du 4 avril 2024, le conseil communautaire a validé les plans AVP de cet ouvrage et autorisé la consultation des entreprises pour sa construction pour un montant de travaux estimé à 552 000 € HT.

Un marché de travaux a été lancé selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de la consultation, 5 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Le montant estimatif des travaux étant dépassé du fait des contraintes de mise en œuvre liées à l'exploitation ferroviaire, il s'avère nécessaire de re-délibérer pour attribuer ce marché.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, l'offre du groupement Entreprise MARC SA (mandataire) / BERTHOLD constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 735 998,05 € HT.

L'installation de cette passerelle est prévue au premier semestre 2025.

Afin de financer cet ouvrage, la collectivité va solliciter :

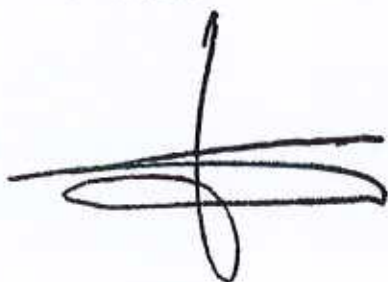
- le Département du Morbihan qui soutient les communes et les EPCI à hauteur de 30 % du montant des travaux d'aménagements cyclables ;
- l'Etat, en répondant à l'appel à projets continuités cyclables ;
- tous autres partenaires qui pourraient soutenir ce projet, dans le cadre de leurs objectifs.

Il vous est proposé :

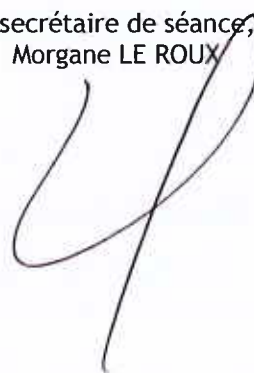
- *d'attribuer le marché de travaux au groupement Entreprise MARC SA/BERTHOLD ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement nommé ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that extends upwards and to the right.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL26-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

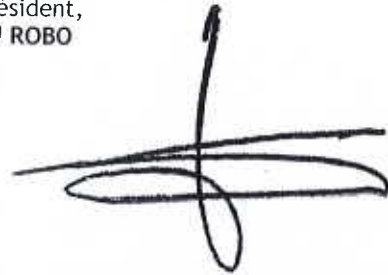
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right, a horizontal stroke across the middle, and a large loop on the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCES & CYBERSECURITE**

LOTS N° 6.1, 6.2, 8 ET 9

MARCHE N° 2023-193BIS

ATTRIBUTION

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Par délibération du conseil communautaire du 30 mai dernier, ont été attribués les lots suivants :

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant € HT
03	Terrassement VRD	SASU EUROVIA BRETAGNE	408 771,62 € HT (offre de base + PSE n° 3)
04	Gros œuvre - Démolitions	SARL SATEM BRETAGNE	1 067 413,00 € HT (offre de base + PSE n° 1 et 2)
05	Charpente bois - FOB - Bardages	Constructions Bois EMG	1 690 194,49 € HT (offre de base + PSE n° 5)
07	Menuiseries extérieures mixtes - Occultation	Constructions Bois EMG	445 131,00 € HT (offre de base + PSE n° 5)
10	Murs mobiles	SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE	23 598,00 € HT
11	Cloisons - Doublages - Plafonds	ARMOR ISOLATION	426 888,55 € HT
12	Faux plafonds	Entreprise Emmanuel COYAC SARL	65 011,54 € HT
13	Revêtements de sols - Faïence	SCOP SARL DUPUY	331 063,94 € HT
14	Peinture - Revêtements muraux	SASU GOLFE PEINTURE	245 914,83 € HT
15	Ascenseur	OTIS	102 500,00 € HT
16	Electricité courants forts et faibles	SARL SVEG	1 090 230,38 € HT (offre de base + PSE n° 2, 3 et 5)
17	Chauffage - Ventilation - Plomberie	ROQUET	1 123 465,30 € HT (Offre de base + PSE n° 3)

Pour information, les lots n° 1 « Réemploi » et 2 « désamiantage-curage » ont fait l'objet de deux procédures distinctes et ont déjà été attribués.

Les lots n° 6 « étanchéité - couverture », 8 « serrurerie - métallerie » et 9 « menuiseries intérieures bois - signalétique », non pourvus lors de cette 1^{ère} consultation, ont été relancés et il a été décidé de découper le lot n° 6 en deux lots comme suit :

Lot(s)	Désignation
6.1	Etanchéité
6.2	Couverture - Bardage ardoise
08	Serrurerie - Métallerie
09	Menuiseries intérieures bois - Signalétique

Une consultation des entreprises a donc été relancée le 5 juillet dernier selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

A l'issue de la consultation, 6 offres ont été réceptionnées mais seules 5 analysées (1 offre ayant été déposée deux fois) :

- 3 offres pour le lot n° 6.1
- 1 offre pour le lot n° 6.2
- 1 offre pour le lot n° 9.

Aucune offre n'a été déposée pour le lot n° 8.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 octobre dernier, a attribué les lots aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant € HT
6.1	Etanchéité	ETANDEX	414 677,05 € HT (offre de base + PSE n° 2*)
6.2	Couverture - Bardage ardoise	COUVERTURE JULE	205 900,39 € HT
08	Serrurerie - Métallerie	A relancer	
09	Menuiseries intérieures bois - Signalétique	PERRIN	662 932,25 € HT

* PSE n° 2 : panneaux photovoltaïques (plot support des panneaux)

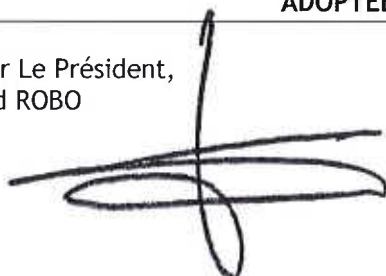
Le lot n° 8, non pourvue à l'issue de cette nouvelle procédure, va être relancé.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL27-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

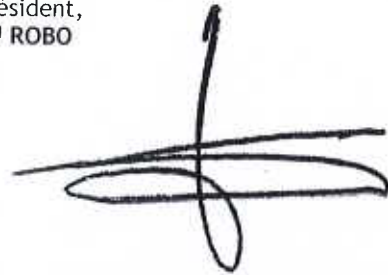
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-27-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE VANNES

VALIDATION DE LA PHASE APD ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Alain LAYEC présente le rapport suivant :

A la suite des études menées par le groupement de maîtrise d'œuvre ATELIER MOS SARL (mandataire)/ L'Atelier Carole SENEGAS SARL/SARL, AERIUS/BOIS, PAILLE INGENIERIE/ELEMENTAIRE, CONSEIL/JD ECONOMIE/URBAE, l'opération entre aujourd'hui dans sa phase de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation énergétique du Centre de Secours Principal de VANNES.

La consultation sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du patrimoine de GMVA pour réduire les consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Centre de Secours Principal de VANNES étant le bâtiment tertiaire le plus énergivore, un audit énergétique a donc été engagé en 2021 et a abouti à la définition d'un programme de travaux d'isolation et de modification du mode de chauffage au profit d'énergies renouvelables.

Les travaux prévoient :

- la réhabilitation énergétique des bâtiments A-bureaux et D-chambres/sanitaires (isolation paille des façades et isolation des planchers/toitures, remplacement des menuiseries/occultations)
- la création d'une chaufferie bois déchiqueté
- le remplacement des éclairages du site
- la mise en œuvre d'une production d'eau chaude sanitaire solaire pour le bâtiment D
- la mise en place de panneaux solaires
- le ré-emploi de Produits, Equipements, Matériaux dans le cadre du chantier.

L'opération de réhabilitation se veut ambitieuse en terme de sobriété énergétique et a l'obligation de respecter à minima le décret tertiaire ; à savoir un gain d'au moins 50 % des consommations d'ici 2040. Aussi il est prévu une chaufferie bois déchiqueté, une ventilation simple flux sur le bâtiment A, l'eau chaude sanitaire solaire du bâtiment D et éventuellement la pose de panneaux photovoltaïques en PSE (PV ready en base).

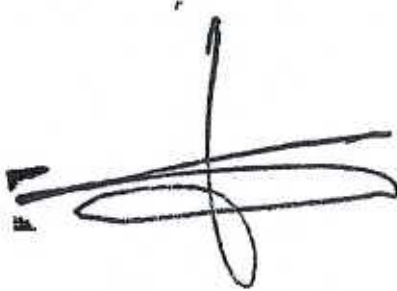
Le montant arrêté au stade APD et retenu pour le lancement du marché de travaux s'élève à 2 543 688 € HT (valeur septembre 2023) compris tranches optionnelles et PSE.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 juillet 2024, il vous est proposé :

- de valider la phase APD et l'enveloppe prévisionnelle des travaux telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le lancement d'une consultation conformément au Code de la commande publique pour les travaux de réhabilitation énergétique du Centre de Secours Principal de VANNES ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL28-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

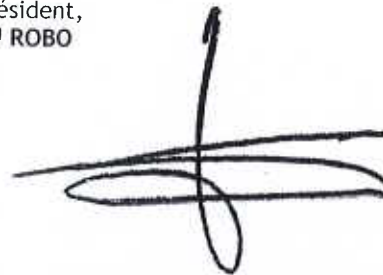
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-28-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**EXTENSION ET REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DU MOUSTOIR
SUR LA COMMUNE DE PLESCOP**

MARCHE N° 2023-194

ATTRIBUTION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 9 avril dernier pour des travaux d'extension et de réhabilitation de la station d'épuration du Moustoir sur la commune de PLESCOP, selon une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de la phase de consultation, 3 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis mais seuls 2 plis ont été analysés ; un pli ayant été déposé deux fois.

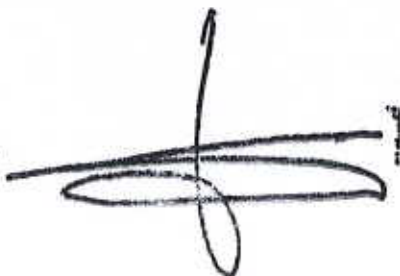
Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} octobre dernier, a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement SANDE / ATLANTIQUE GENIE CIVIL / ACTO ARCHITECTURE un montant de 2 273 000 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

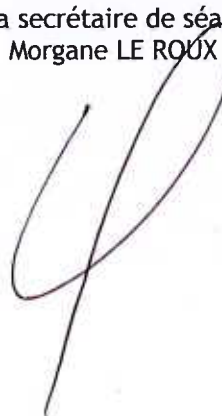
- *d'attribuer le marché au groupement SANDE / ATLANTIQUE GENIE CIVIL / ACTO ARCHITECTURE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line with a loop and a vertical stroke.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL29-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

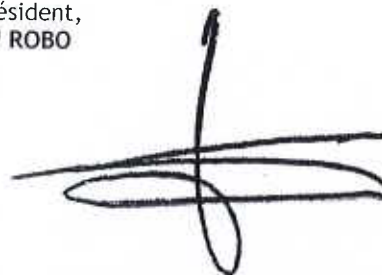
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**COMPOSTAGE DES BOUES DE L'USINE D'EAU POTABLE DE NOYALO
ET DE LA STATION D'EPURATION DE TOHANNIC**

MARCHE N° 2024-097

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 24 juillet dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour le marché « compostage des boues de l'usine d'eau potable de Noyal et de la station d'épuration de Tohannic ».

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois un an.

Les prestations sont réparties en deux lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuil maximum/an
1	Compostage des boues de l'usine d'eau potable de Noyal	75 000 € HT
2	Compostage des boues de la station d'épuration de Tohannic	150 000 € HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

A l'issue de la consultation, 5 offres ont été réceptionnées :

- 2 offres pour le lot n° 1 ;
- 3 offres pour le lot n° 2.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} octobre dernier, a attribué les lots aux sociétés suivantes :

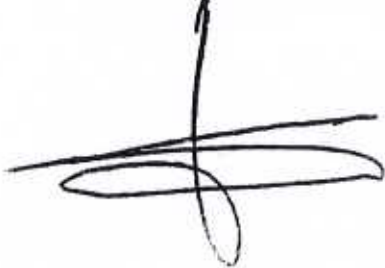
Lot(s)	Désignation	Titulaire
1	Compostage des boues de l'usine d'eau potable de Noyal	VEOLIA AGRICULTURE
2	Compostage des boues de la station d'épuration de Tohannic	VEOLIA AGRICULTURE

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line with a loop at the end.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, flowing loop.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL31-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

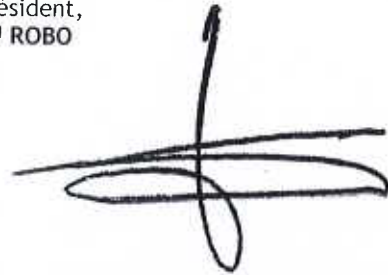
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-31-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

REHABILITATION ET EXTENSION DU BATIMENT ATELIER-VESTIAIRES DE LA STEP DE TOHANNIC A VANNES

VALIDATION DE LA PHASE AVP ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise aux normes des locaux et amélioration des conditions de travail des agents de la Direction de l'eau de GMVA.

A la suite des études menées par le groupement de maîtrise d'œuvre LUNVEN Architecte Aménagement (mandataire) / SEBA / ALTHERM, l'opération entre aujourd'hui dans sa phase de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment Atelier-Vestiaires de la STEP de Tohannic à VANNES.

La consultation sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les travaux prévoient :

- La mise aux normes des locaux de travail dont :
 - Agrandissement du vestiaire/sanitaires hommes : 14 agents ;
 - Création d'un vestiaire/sanitaires femmes : 6 agents ;
 - Création d'un local buanderie/séchage ;
 - Agrandissement de la salle de pause : 12 agents ;
 - Création d'un local de stockage à rez-de-chaussée ;
 - Ajout d'une sortie de secours à l'étage ;
 - Création de deux bureaux supplémentaires ;
- La sécurisation de l'accès véhicules ;
- La gestion du confort d'été.

Le montant arrêté au stade AVP et retenu pour le lancement du marché de travaux s'élève à 300 947 € HT (valeur juillet 2024) compris PSE (travaux de ravalement).

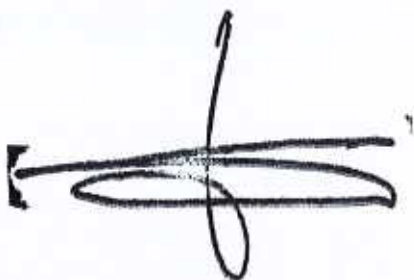
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 octobre 2024, il vous est proposé :

- de valider la phase AVP et l'enveloppe prévisionnelle des travaux telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le lancement d'une consultation conformément au Code de la commande publique ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a loop at the end.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature consisting of a large loop followed by a vertical stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSEAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSEAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL32-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

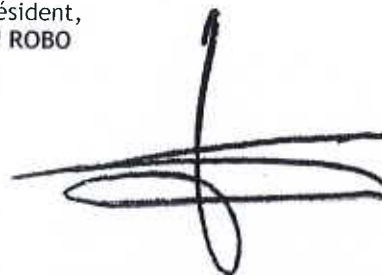
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, identifying David Robo.

-32-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

REHABILITATION D'UNE MAISON EN BUREAUX ET VESTIAIRES DE L'UTEP DE THEIX-NOYALO

VALIDATION DE LA PHASE AVP ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise aux normes des locaux et amélioration des conditions de travail des agents de la Direction Eau de GMVa.

Actuellement les locaux vestiaires/douches/sanitaires implantés dans deux bâtiments différents (bâtiment principal UTEP et petite maison d'habitation attenante), sont sous dimensionnés par rapport aux effectifs actuels et futurs.

A la suite des études menées par le groupement de maîtrise d'œuvre SAS SUPER 5 Architecte/S.I.O., l'opération entre aujourd'hui dans sa phase de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation d'une maison en bureaux et vestiaires de l'UTEP de THEIX-NOYALO.

La consultation sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les travaux prévoient :

- la mise aux normes du bâtiment à réhabiliter (changement de destination) dont :
 - o Création du vestiaire/sanitaires hommes : 12 agents ;
 - o Création d'un vestiaire/sanitaires femmes : 6 agents ;
 - o Création d'un local buanderie/séchage ;
 - o Création d'une salle de réunion : 15 personnes ;
 - o Création de quatre bureaux ;
- l'ajout de stationnements
- la gestion du confort d'été.

Le montant arrêté au stade AVP et retenu pour le lancement du marché de travaux s'élève à 348 200 € HT (valeur juillet 2024) compris PSE (travaux de ravalement).

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 octobre 2024, il vous est proposé :

- de valider la phase AVP et l'enveloppe prévisionnelle des travaux telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le lancement d'une consultation conformément au Code de la commande publique ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

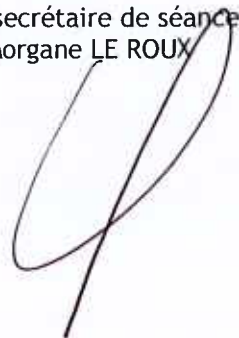
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized signature consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature consisting of a large loop with a vertical line extending downwards.